

JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

Le sous-préfet d'Akam Essatouk et consorts à la barre ce jeudi



Photo: PME/L'Union

Le tribunal d'Oyem.

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

L'AFFAIRE de trafic d'actes de naissance qui éclabousse le sous-préfet du district d'Akam-Essatouk, Nicolas Mvono-Ebang, le 3e adjoint au maire d'Oyem, chargé de la voirie, Aboubakar Adamou, les secrétaires cantonaux Lambert Ntoma-Abessolo, Raoul Nzue-Obame, Wolfgang Séverin Sima-Eyi, Geovane Eyeghe-Obame, Be-Ndong, la secrétaire particulière du sous-préfet, Josiane Mebale, et le Camerounais Gaspard Ella-Ngong devrait être examinée par le tribunal de première instance d'Oyem à partir d'au-

jour'hui. Les derniers éléments de l'enquête rondement menée par les éléments de la brigade de gendarmerie d'Oyem sous la supervision du procureur de la République font état de ce que l'un des secrétaires cantonaux, Lambert Ntoma-Abessolo, aurait déjà établi 50 faux actes de naissance. Ne voulant pas répondre seul devant la justice, ce dernier aurait livré aux enquêteurs les noms d'autres collègues qui se seraient rendus auteurs des mêmes faits. L'investigation apprendra ainsi que Raoul Nzue-Obame aurait, à lui seul, fait établir près de 100 faux actes; Wolfgang Séverin Sima-Eyi, (50 faux actes) et Geovane Eyeghe-Obame, (20 faux actes). En poussant leurs

recherches à la sous-préfecture, les fins limiers découvriront que le chef de bureau André Morel Ndoutoume-Eyi y aurait fait produire 50 faux actes, et le secrétaire cantonal Be-Ndong, 20 faux actes. Et ce depuis près de vingt ans. Au demeurant, c'est en moyenne près de 250 faux actes de naissance que tous les mis en cause auraient délivrés. Aussi sont-ils poursuivis pour faux en écriture publique et complicité de faux en écriture publique. Des faits punis par les articles 48, 49, 115 et 116 du Code pénal nouveau.

Rectificatif



Photo: F. M. M.

Dame Oberline Théo Gouamamini.

RENDANT compte dans notre édition d'hier du verdict de l'affaire de "coups mortels", pour laquelle comparaisait, la veille, mardi 23 février, devant la Cour criminelle Dame Oberline Théo Gouamamini contre les hoirs

Théodore Gaëtan Oyoumbou, nous avons écrit par erreur que cette dernière a écopé 7 ans de réclusion criminelle. La sanction est plutôt de 11 ans d'emprisonnement ferme assortie d'une amende de 20 millions de francs. Toutes nos excuses.

L'audience d'hier renvoyée au 29 mars prochain

F. M. MOMBO
Libreville/Gabon

OUVERTE le 23 février 2021, au tribunal de première instance de Libreville et ce, jusqu'au 8 avril prochain, la première session criminelle ordinaire de l'année judiciaire 2020-2021 devait se poursuivre hier avec l'affaire Ministère public et Jean-Félix Barrault-Adandé contre sieurs Fred-Olivier Mihindou-Divassa, Jérôme Allougui et Ferdinand-Marcel Obame pour vol qualifié. Mais suite à l'indisponibilité de l'avocat de la partie

accusée qui a sollicité un renvoi, l'audience a été reportée au 29 mars 2021.

Celle de ce jeudi opposera le ministère public, Express union représentée par Foussouo-Totso et AB5 Center représentés par Guy-Roger Angoue-Obame aux sieurs Serge Minko-Meyo, Francis Essoungou-Essoungou Ella, Paul Henri Mba-Nang et Thierry Ndjembi-Mbadinga, pour association de malfaiteurs, faux et usage de faux, complicité d'escroquerie. L'affaire sera défendue par les maîtres Agnama-Eboumi, Assoumou et Thierry Moundounga.

YOLANDE BERJAU
20 février 2020 - 20 février 2021

Un an déjà que nous vivons avec cette absence, Eloignés de Yolande Berjau pour toujours, chaque jour est souffrance.

La flamme de l'amour brûlera éternellement dans nos cœurs, L'effacement de ce lien par la mort n'est qu'un simple leurre.

Les jours passent et les larmes laissent place à la nostalgie. Son souvenir sera éternellement présent dans nos esprits. Dans nos cœurs à tout jamais, elle gardera une grande place.

Maintenant tout a changé, mais ta mémoire est restée. L'œuvre de ta vie se perpétue; tous ceux qui t'ont connue et aimée, qui ont partagé ta vie voient au prolongement de ton œuvre qui fut de donner, d'aider et d'aimer ton prochain.

Merci pour ce bel héritage, merci de continuer à nous guider.

« Il y a quelque chose de plus fort que la mort, c'est la présence des absents dans la mémoire des vivants »